

Internes, Étudiants de 3^e cycle, Médecins ... Pensez «Indrement» !!

Situé à moins de 2h30 de Paris par la route et le rail, le département de l'Indre est un territoire rural préservé, dynamique, facilement accessible où il fait bon vivre !



WE WANT YOU !
et nous le prouvons
en nous engageant
fortement
à vos côtés !



DÉPARTEMENT DE L'INDRE

Place de la Victoire et des Alliés - CS 20639 - 36020 Châteaoux cedex

Tél : 02 54 27 34 36 - Email : contact@indre.fr - Site Internet : www.indre.fr



www.indre.fr/sante

Le Département de l'Indre vous accompagne tout au long de votre cursus.

VOUS ÊTES INTERNE EN MÉDECINE GÉNÉRALE

Le Département de l'Indre met à votre disposition des **solutions de logement en colocation à moindre coût dans le cadre d'un stage dans l'Indre.**

2 logements de 3 chambres chacun, permettant l'accueil de 6 colocataires acquittant **un loyer plafonné à 150 € par mois**, sont mis à disposition par le Département qui finance le surcoût et les périodes non louées. **Les appartements sont situés en plein centre de Châteauroux.**

VOUS ÊTES ÉTUDIANT EN 3^{ÈME} CYCLE EN MÉDECINE

Une aide de 600€ par mois pour la durée du cycle vous sera allouée si vous vous engagez à vous installer dans le département en zone prioritaire durant 5 ans.

VOUS ÊTES MÉDECIN GÉNÉRALISTE OU SPÉCIALISTE

Le Département de l'Indre attribue **une aide financière de 15 000 € ou 50 000 €** aux médecins s'installant en libéral pour la première fois sur le territoire :

- 50 000 € hors zone prioritaire ARS et hors Châteauroux Métropole
- 15 000 € en zone prioritaire ARS et Châteauroux Métropole.

Le Département participe au **financement de cabinets annexes aux Maisons de Santé Pluridisciplinaires** : En proposant aux habitants une médecine de proximité et multidisciplinaire pour un meilleur accès aux soins, le Département offre également l'opportunité aux nouveaux praticiens d'avoir un **cadre de travail attractif et performant**. L'aide départementale représente **25 % du montant total des travaux plafonnés à 200 000€ HT.**

VOUS ÊTES DENTISTE

Le département de l'Indre attribue **une aide financière de 15 000 €** aux dentistes s'installant en libéral pour la première fois sur le territoire.

Pour plus d'infos

www.indre.fr/sante

Département de l'Indre
Direction de la Prévention et du Développement Social (D.P.D.S.)
Tél : 02 54 08 38 93
dpds-direction@indre.fr

